

## Vaccination contre l'hépatite B : que faut-il en penser ?

### OBLIGATIONS

La vaccination est **obligatoire pour les nourrissons nés depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018**.

Le schéma vaccinal comprend 2 injections à l'âge de **2 mois et 4 mois** et un rappel à **11 mois**.

Les **professionnels de santé** (étudiants compris) et le personnel exposé des services d'incendie et de secours doivent être vaccinés contre l'hépatite B.

### RECOMMANDATIONS

**Rattrapage** recommandé pour tous les enfants et adolescents non vaccinés **jusqu'à 15 ans** : avec le schéma classique de 3 doses ou un schéma simplifié de 2 doses espacées de 6 mois.

Chez les patients **insuffisants rénaux chroniques dialysés** et les **immunodéprimés** exposés au risque, une **sérologie** est recommandée tous les ans. Une dose de rappel sera injectée si le taux d'anticorps est trop bas.

### L'HEPATITE B

Le virus de l'hépatite B (VHB) se transmet par voie **sexuelle, salivaire, sanguine** ou de la **mère à l'enfant** lors de l'accouchement. Il s'attaque ensuite au **foie**.

Le délai d'incubation peut être long (4 à 28 semaines) et l'infection est souvent asymptomatique. La gravité de l'hépatite B réside dans :

- le risque de passage à la **chronicité** (cf. infra pour les taux de passage à la chronicité selon l'âge). L'hépatite chronique peut évoluer en **cirrhose** ou en **cancer hépatocellulaire (CHC)** si elle n'est pas diagnostiquée et traitée.
- **l'hépatite fulminante** (1% des cas symptomatiques) qui entraîne une destruction très rapide du foie, **mortelle dans 80 % des cas**.

Le VHB peut être présent en grande quantité dans le sang des personnes infectées ce qui rend l'hépatite B **très contagieuse**, d'autant plus chez les porteurs chroniques.

En France, 2500 nouveaux cas d'hépatites B sont diagnostiqués par an. Au total, on dénombre 135 000 français porteurs chroniques du VHB.

### A SAVOIR

- La vaccination est la principale mesure de **prévention** de l'hépatite B. D'autres **moyens de prévention** sont à évoquer :
  - › l'utilisation de **préservatifs** lors des relations sexuelles,
  - › le partage d'objets d'hygiène (brosse à dents, rasoirs...) est **déconseillé**,
  - › le matériel d'injection (seringue, aiguille, coton, cuillère, etc.) ne doit **pas être partagé**,
  - › les tatouages ou piercings ne doivent être réalisés qu'avec du **matériel à usage unique ou stérile**.
- Le **dépistage** par sérologie des personnes à risque est important (17,5 % des porteurs du VHB ignorent qu'ils sont infectés) et permet la prise en charge précoce des personnes contaminées. Il est :
  - **obligatoire** chez la **femme enceinte** et les **donneurs de sang**,
  - **recommandé** chez les personnes **exposées** au risque de contact avec le VHB.

**MON BEBE A DEJA BEAUCOUP DE VACCINS A FAIRE, CELA NE SERT A RIEN DE RAJOUTER CELUI CONTRE L'HEPATITE B FAUX !**

L'infection par le virus de l'hépatite B est fréquente et potentiellement grave. La vaccination :

- tôt chez les enfants, permet de les **protéger** contre les risques de **contamination précoce** (plus à risque de passage à la chronicité) et pour longtemps,
- peut se faire sans aucune injection supplémentaire, le vaccin contre l'hépatite B est inclus dans les **combinaisons vaccinales** recommandées aux enfants en France, ce qui permet aussi d'obtenir d'excellents taux de couverture vaccinale,
- est particulièrement **bien tolérée** chez les nourrissons.

**HALTE  
AUX IDEES  
REÇUES**

**LA VACCINATION COÛTE  
CHER FAUX !**

Sur ordonnance du médecin, le vaccin est **remboursé à 65%** par l'Assurance maladie.

**C'EST UNE MALADIE D'ADULTE, MON ENFANT N'A  
PAS BESOIN D'ETRE VACCINE FAUX !**

Le risque de passage à la chronicité d'une hépatite B dépend de l'âge auquel la maladie est contractée. Plus la maladie est contractée jeune, plus le **risque de passage à la chronicité est élevé** : 2 à 10% des cas chez l'adulte <50 ans en bonne santé, 20 à 30% entre 2 et 5 ans et après 50 ans, **90% chez le nouveau-né**, 20 à 100% en cas d'immunodépression.

**CE VACCIN PRESENTE DES RISQUES FAUX !**

Ce vaccin n'expose à aucun risque supplémentaire par rapport aux vaccins habituels. Les effets indésirables sont habituellement **benins et temporaires**, se limitant à une douleur, une rougeur ou un gonflement au point d'injection et à une réaction fébrile très modérée. Comme pour tous les vaccins, des réactions allergiques peuvent se produire exceptionnellement.

**LA VACCINATION CONTRE L'HEPATITE B PEUT  
PROVOQUER LA SCLEROSE EN PLAQUES FAUX !**

Après 30 ans de vaccination, **aucune preuve scientifique** n'a établi à ce jour de lien de causalité entre le vaccin contre l'hépatite B et la survenue de la sclérose en plaques. Le parquet de Paris a requis un non-lieu dans l'enquête sur le vaccin de l'hépatite B après 17 ans d'instruction.